

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

QUATRIEME SESSION ORDINAIRE de 1957
Séance du MARDI 19 NOVEMBRE 1957

La séance est ouverte à 10 H.5' sous la présidence de Monsieur Maxime VALLON-HOARAU, Maire de la Commune de Saint-Denis.

Monsieur GUINOT Alix est désigné comme Secrétaire pour la séance. Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents:

MR. VALLON-HOARAU Maxime - GUINOT Alix - VELOUPOUILLE Antoine - MESNIER Georges - Melle LAURET Solange - MM. de la HOGUE Amédée - FERRERE Michel - BOYER Jean Marc - Mme DUFOURG Paul - MM. DUPUIS Raphaël - ROBERT Joseph - LEGROS Damase - MANES Charles Ollivier - RUBER Camille - CLESTIN Marcel - Mme AMELIN Raoul - MM. GAUVIN Félix - AGENOR Dutrembley - METHRA Georges - DIEUDONNE Gaston - Mme LE TOULLEC Jean - CHAVRIACOUY Yves - PAUS Louis - FABRE Arsène - SALEZ Léonce - RIVIERE Bertrand.

Cinq procurations sont déposées sur le bureau du Maire:

- 1°) celle de M. RAVILLY Frantz à M. VELOUPOUILLE Antoine;
- 2°) celle de M. LAPIERRE Henri, à M. PAUS Louis;
- 3°) celle de Mme LEGER Stéphane à M. FABRE Arsène;
- 4°) celle de M. SOMOUIY Paul à Mme AMELIN Raoul;
- 5°) celle de Melle DALLEAU-HENRY Thérèse à M. GAUVIN Félix;

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

AFFAIRE N° 1

NOMINATION d'un ADJOINT SPECIAL à la MONTAGNE en remplacement de M. COLLET Edouard, décédé.

Le MAIRE. - Bréalement à cette nomination, je demanderai, au Conseil en mémoire de ce vieux conseiller Municipal qui a consacré plus de 30 ans de son existence à l'administration des affaires de la Commune de Saint-Denis, de bien vouloir suspendre la séance pendant une minute.

Le Conseil observe alors une minute de silence.

Le MAIRE. - Passons maintenant à la nomination de l'Adjoint Spécial.

Nous avons une candidature, celle de M. RAMES.

Je demande s'il y en a d'autres.

M. DIEUDONNE. - Nous proposons, Mme AMELIN.

M. FABRE. - Monsieur le MAIRE, avant de passer la nomination de l'Adjoint Spécial de la Montagne, il y a dans l'ordre du jour une question concernant M. SALEZ.

Le MAIRE. - C'est après, mon collègue.

M. FABRE. - Oui, mais nous voulons être renseignés sur la présence de M. SALEZ.

Le MAIRE. - Nous suivons l'ordre du jour.

M. FABRE. - Nous voulons savoir avant la nomination de l'Adjoint spécial, la position de M. le Conseiller SALEZ, à savoir s'il est démissionnaire ou s'il ne l'est pas.

Le MAIRE. - Le Conseil Municipal est au complet, d'ailleurs il ne nous appartient pas de statuer sur le cas de M. SALEZ, il nous appartient simplement de fournir à l'autorité de tutelle tous les renseignements nécessaires. C'est l'autorité de tutelle qui prononcera la radiation de M. SALEZ ou acceptera sa démission. M. SALEZ a donné sa démission, nous l'avons transmise et nous ne savons pas le sort qui a été réservé à cette démission.

Mme AMELIN. - Nous voulons simplement savoir si l'administration a accepté cette démission.

Le MAIRE. - Mais, ma Collègue, si l'Administration avait déjà accepté cette démission, je vous l'aurai dit. M. SALEZ n'est, pour l'instant, que démissionnaire. C'est ce pourquoi nous avons convoqué M. SALEZ ce matin. Si cette démission avait été acceptée nous ne l'aurions pas convoqué.

M. FABRE. - Peut-il prendre part au vote?

Le MAIRE. - Tant que la démission d'un Conseiller n'a pas été acceptée, il peut prendre part au vote.

M. SALEZ demande la parole.

Mesdames, Messieurs, je crois qu'il est de mon devoir de vous donner des explications, parce que s'il faut suivre l'ordre du jour nous n'arriverons pas de si tôt à la 8ème question. Je commence par rendre un hommage public à Mme AMELIN qui a bien voulu me défendre ici, au moment où j'étais attaqué. Je remercie publiquement Mme AMELIN. Ma démission n'a pas été acceptée. Monsieur le Préfet m'a écrit une lettre me demandant de reprendre ma démission. Je l'ai reprise, mais avant, je tiens à protester et je proteste énergiquement car on a adopté, pour tenir les réunions du Conseil Municipal, les mardi et Vendredi à 10 heures, dans le but uniquement de me nuire et me faire du tort. Je proteste encore une fois. Anciennement, depuis 33 ans que je suis Conseiller Municipal, les réunions se tenaient le soir à 5 heures.

J'ai la lettre de Monsieur le Préfet entre les mains, Monsieur le Préfet ~~n'a pas~~ n'a pas accepté ma démission.

Le MAIRE. - Mon Collègue, je vous dirai que vous faites erreur. J'ai fixé la réunion du Conseil Municipal le 23 Avril 1956 à 16 H, en manière de vous donner satisfaction, pour vous permettre d'y venir. Or, ce jour là, vous n'avez même pas daigné envoyer une lettre d'excuse. C'est pourquoi, je me suis dit: Il n'y a pas de raison pour que nous ne revenions pas au Mardi et Vendredi à 10 heures, heure qui convient à tous les Conseillers. Avez-vous reçu la convocation?

M. SALEZ. - J'ai reçu la convocation.

Le MAIRE. - Vous auriez dû, à ce moment là, vous excuser si vous aviez un empêchement quelconque.

M. SALEZ. - J'en excuse, Monsieur le Maire.

Le MAIRE. - C'est trop tard.

M. SALEZ. - Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, à rendre hommage à votre activité, à votre endurance, quoiqu'étant souffrant vous avez quitté la Montagne pour venir assister à cette séance.

M. SALEZ. - Je vous tresse des couronnes, Monsieur le Maire.

Le MAIRE. - C'est trop tard pour me tresser des couronnes parce que vous m'avez attaqué bien souvent dans mon honorabilité. Quand vous dites que je me suis abstenu d'aller à la Fête de Saint-Denis, ce n'est pas exact. Ce jour là j'étais dans mon lit avec 40 de fièvre. S'abstenir, c'est volontairement ne pas aller.

M. SALEZ. - Je ne le savais pas.

Le MAIRE. - Quand on ne sait pas la valeur des mots, on n'est pas journaliste.

Le MAIRE. - L'incident est clos.

Mme AMELIN. - Notre position est toujours la même. Nous n'avons pas à entrer dans toutes ces discussions. Nous n'avons pas vu spécialement M. SALEZ, nous n'avons vu que la position d'un conseiller absent.

Le MAIRE. - NOMINATION d'un ADJOINT SPECIAL à la MONTAGNE

Nous avons deux candidats: M. MANES et Mme AMELIN.

Nombre de votants	31
Bulletins blancs	2
<hr/>	
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
<hr/>	

Ont obtenu:

M. MANES Charles Ollivier..... 16 voix

Mme AMELIN Raoul

13 voix

M. MANES Charles Ollivier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu:

ADJOINT SPECIAL de la MONTAGNE.

M. MANES remercie ses collègues.

Le MAIRE. - Je m'excuse de n'avoir pas au début de la séance souhaité la bienvenue à M. CELESTIN.

M. CELESTIN, vous m'aviez dit tout à l'heure que votre collaboration était assurée toute entière à la Commune. Je vous connais suffisamment pour savoir que vous tiendrez votre promesse et nous serons extrêmement heureux de collaborer avec vous. *Soyez donc le bienvenu à la municipalité de St Denis*

M. CELESTIN. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'accueil que vous me faites au sein du Conseil Municipal. Je me ferai un devoir de continuer l'oeuvre de mon prédécesseur. Je ferai de mon mieux, je me joindrai à toutes vos actions pour la prospérité de la Municipalité. Mesdames, Messieurs, encore une fois je vous remercie.